



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2012/04/23

Pour renseignements : Beverly Stears
Service des communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Le Jour de deuil national rend hommage aux personnes tuées et blessées au travail

En 2011, plus de 10 500 travailleurs néo-brunswickois ont subi une blessure au travail, dont quatre ont perdu la vie. Par ailleurs, cinq travailleurs sont décédés des suites d'une blessure ou d'une maladie antérieure. Et un travailleur a subi un accident mortel jusqu'à présent cette année.

« Le samedi 28 avril, joignez-vous à nous afin d'honorer ceux qui ont subi une blessure ou qui sont décédés en essayant tout simplement de gagner leur vie », a indiqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « Rendons hommage à ces travailleurs tout en réévaluant et en réaffirmant notre engagement envers la sécurité au travail, à la maison et dans la collectivité. Le 28 avril représente l'occasion pour nous d'être solidaires, de nous engager à tirer des leçons de ces tragédies et de travailler plus fort afin d'assurer qu'elles ne se reproduisent plus jamais. »

Au Canada, le premier Jour de deuil national a été observé en 1984. Le 28 avril a été choisi parce qu'il s'agit de la date à laquelle on a adopté en troisième lecture la première loi canadienne importante en matière d'indemnisation des travailleurs et travailleuses (Ontario, 1914). Aujourd'hui, le Jour de deuil national est souligné dans plus de 100 pays partout dans le monde.

Une fois de plus, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick et Travail sécuritaire NB unissent leurs efforts pour souligner le Jour de deuil national en offrant des affiches aux lieux de travail. Selon M^{me} Tucker, on peut se procurer des affiches additionnelles aux bureaux de région de Travail sécuritaire NB et aux conseils du travail.

« Nous demandons à tous de trouver une façon concrète de marquer le Jour de deuil national cette année et de continuer à découvrir des façons d'améliorer la sécurité au travail. »

Étant donné que le 28 avril est un samedi, Travail sécuritaire NB vous invite à porter un ruban noir ou une épinglette (disponibles à de nombreux lieux de travail) le 27 avril, ou à assister à une cérémonie de mise en berne des drapeaux à votre lieu de travail. On vous encourage également à prendre part à l'une des cérémonies qui se dérouleront à différents endroits de la province :

- **Bathurst** – Monument du Jour de deuil, avenue Douglas, le 28 avril, à 11 heures
- **Fredericton** – Monument dédié aux pompiers de Fredericton morts en service, le 28 avril, à 12 heures
- **Miramichi** – Monument dédié aux travailleurs, à Newcastle, le 28 avril, à 12 heures
- **Moncton** – Monument au Parc Bore, le 28 avril, à 12 heures

- **Restigouche** – Une marche commencera à l'usine AV Cell Inc., à Atholville et on se rendra à l'hôtel de ville, le 29 avril, à 13 heures.
- **Saint John** – W. Frank Hatheway Labour Exhibit Centre, au lac Lily, le 28 avril, à 12 heures

Observez un moment de silence pour rendre hommage à ceux qui travaillent actuellement aux lieux de travail néo-brunswickois et à ceux qui y ont perdu la vie.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs, et régie par la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.